

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1714

Rubrik: Edito

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un calendrier laïque et durable

En ce mois de décembre, une trentaine de partenaires suisses ouvrent sur la toile 24 fenêtres informatives en faveur du développement durable. L'effeuillage de ce calendrier entend faire de l'avent autre chose qu'une orgie d'achats.

Des partenaires aussi inattendus que le groupe électrique Axpo, les bananes Chiquita, la Banque Coop et la Déclaration de Berne collaborent avec l'Office fédéral de l'énergie pour promouvoir le développement durable. Le calendrier de l'avent diffusé sur Internet (www.online-adventskalender.info) offre quotidiennement une information sérieuse, ludique et directement pratique sur le développement durable. Le 1^{er} décembre nous renvoie à l'Office fédéral de l'énergie. Son site propose, des cartes de vœux vantant les mérites d'un réfrigérateur sobre, d'une voiture économique ou d'une fenêtre à isolation thermique. Il nous renvoie également à la description faite par les écoles polytechniques de la «société à 2000 watts» qui juge possible de diviser par trois notre consommation d'énergie.

Les jours suivants nous conduisent dans la grande variété de l'activité économique pour nous permettre de choisir les comportements respectueux de l'environnement et des conditions sociales. Ainsi, dans un monde légendaire, St. Nicolas se demande quel moyen de transport choisir pour se faire livrer des oranges depuis le port de Gène jusqu'à son domicile de Kiruna, proche du cercle polaire. Le rail sort grand vainqueur de sobriété pour la consommation en énergie et surtout pour les émanations de CO₂.

Plus terre à terre, le site nous rappelle que Chiquita arbore le label de la grenouille délivré par l'association Rainforest Alliance. Le producteur de bananes s'engage à reboiser les surfaces qu'il n'exploite plus. Le calendrier nous apprend que Deutsche Telekom a mis à disposition 400 véhicules écologiques aux alentours des stades lors du Mondial de football. Il nous informe que la ville de Zurich a

doublé ses ventes de courant vert, sans oublier de mentionner que les services industriels de Genève et Lausanne mettent également à disposition de l'électricité labellisée «naturemade» répondant à des critères écologiques exigeants. Il nous présente quelques films militants pour le sauvetage de la planète, en nous renvoyant notamment à *La vérité qui dérange* d'Al Gore. L'entreprise Coop s'assure une présence généreuse avec, entre autres, ses produits d'entretiens sympathiques à l'environnement et les fonds de placement durable de sa banque.

Le calendrier ne se borne pas à distribuer des bons points. Il débusque l'attitude sourde au développement durable du Crédit Suisse, intermédiaire financier privilégié du groupe Alcom, le géant mondial de l'aluminium qui impose, en Inde, au Brésil et ailleurs, des exploitations destructrices de l'environnement. Un reproche analogue s'adresse à l'UBS pour son soutien au pétrolier BP dont les exploitations polluent la Caspienne et de Gazprom avec la construction d'un gazoduc à travers le Tibet malgré l'hostilité déclarée des populations touchées. Les grandes banques suisses, qui ne sont pas spécialistes dans le financement direct des grands projets, avaient longtemps échappé à la vigilance des ONG vertes. Malgré ces critiques, le calendrier n'hésite pas à nous aiguiller vers le rapport environnemental du Crédit Suisse, jugé positivement.

Douze entreprises ont choisi de s'afficher au côté de professionnels de la défense de l'environnement comme partenaires de ce calendrier laïque de l'avent. Elles ont saisi, comme un nombre grandissant d'acteurs économiques, l'impact publicitaire d'un positionnement favorable au développement durable.

at

Edito

Rendre justice à la Boillat

Swissmetal prépare une plainte pénale contre Unia. L'entreprise cherche à compenser les pertes engendrées par la grève qui a bloqué l'usine de Reconvillers en février 2006. Elle réclame un dédommagement de quelques millions francs à la fois pour des raisons comptables et pour le principe. Martin Hellweg et son conseil d'administration veulent s'attaquer au droit de grève au nom de la paix du travail et dans l'espoir d'obtenir une jurisprudence favorable au patronat.

De son côté, Unia rejette l'accusation. C'est plutôt la direction du groupe qui a déclenché les hostilités en passant outre l'accord conclu au terme de la première grève de 2004. Le syndicat a d'ailleurs fait appel au tribunal arbitral du secteur métallurgique pour réclamer le plan social promis qui tarde à venir. D'autres procédures judiciaires menées par d'anciens employés, cadres et ouvriers licenciés, dont le porte-parole des grévistes Nicolas Willemin, réclament à leur tour des indemnités.

Le conflit se déplace ainsi des chaînes de production, des rues du village, de la une des médias, aux palais de justice. Une fois épuisés débrayages et menaces de fermeture, arbitrages et médiateurs, au cours d'un face à face insoluble qui a mis à l'épreuve une région entière, on invoque les lois et on remue l'ambiguïté qui entoure encore la grève en Suisse malgré sa reconnaissance dans la Constitution fédérale de 1999 (art. 28). Issue presque fatale d'un combat où les antagonistes ont défendu leurs positions et leurs intérêts par tous les moyens, au point de se discréditer réciproquement, aux limites de la haine et de l'affrontement physique. Quand le dialogue s'enlise, on dénonce l'illégalité de l'adversaire.

Or les juges vont départager coupables et victimes, décider qui a enfreint les règles et qui a bafoué les accords. Leur jugement va réduire à un lot de peines et d'amendes le rapport de force entre une société en mal de liquidités et des salariés opposés aux restructurations engagées. Si les cours n'ont pas les moyens d'élaborer le compromis miracle, recherché en vain pendant plus de deux ans, elles peuvent en revanche, après avoir établi les droits et les torts des uns et des autres, favoriser une nouvelle tentative de conciliation entre les parties.

Certes, pour l'heure, la lassitude a gagné les métallos et a eu raison de leurs revendications. La fabrique tourne à nouveau. Les managers ont repris la main et dégraissé le personnel. Avec cette plainte pénale, Swissmetal veut tuer définitivement un mouvement affaibli, voire à l'agonie. Voilà pourquoi les tribunaux, en rendant la justice, devraient surtout rendre justice à l'histoire hors du commun des grévistes.

md